



2^{ème} et dernière Réunion de Négociation Au GIM, le 06/03/2012 Sur les barèmes des TGA & SMH

COMPTE RENDU

Paris, le 07 Mars 2012.

La délégation Cgt métallurgie Ile de France était composée de:

Elise BOYER (*DS manufactures Cartier - SG USTM94*), Sylvain MARSAUD (*DS Catu SA - Responsable Cgt métallurgie Ile de France - USTM92*).

Les organisations syndicales siégeant avec nous autour de la table étaient :

- la CFDT,
- la CFE-CGC,
- la CFTC,
- FO.

Le directeur général du **GIM** (Dominique DAUXERRE) ouvre la séance sur les demandes des organisations syndicales, il propose la mise en place de la commission de suivi de l'accord prévoyance (signé par la Cgt) dans la deuxième quinzaine du mois d'Avril, un état des lieux nous sera présenté.

Il propose également une rencontre sur l'égalité professionnelle Femme/Homme, dans le même créneau que la commission de suivi prévoyance, sans plus de précision quant à la finalité de cette rencontre !

Il enchaîne ensuite sur la commission mixte des salaires (TGA & SMH) et nous fait une nouvelle proposition :

➤ **Rappel de sa dernière proposition** : 2.5% du coefficient 140 à 190
1.5% du coefficient 215 à 395
Moyenne 1.7%

➤ **Nouvelles propositions à 10H10** : 2.8% du coefficient 140 à 190
1.8% du coefficient 215 à 395
Moyenne 2%

➤ **Revalorisation de la prime d'ancienneté de 1% au lieu de 0.85%**

Un tour de table s'en suit des organisations syndicales, pour **FO** le compte n'y est toujours pas même s'il y a un plus sur le bas de grille, celle-ci est toujours tassée vers le bas. Pour la **CFE-CGC**, il revient toujours sur le tassement également des niveaux IV et V de la grille, et réitère leurs propositions d'équilibrage de celle-ci. Pour la **CFDT**, il revient également sur le décrochage, et des écarts insignifiants entre les coefficients, de 1.50€ par exemple.

Pour la **CGT** bien entendu le compte n'y est pas, preuve par les chiffres, ce que proposait le **GIM** à ce moment de la réunion augmentait le coefficient de **référence SMIC (140) de +15.21€**. **SMIC = 1398.37€, SMIC GIM= 1413.58€, ce qui faisait passer le taux**

horaire de 9.22€ à 9.32€ + 0.10€, voilà l'effort significatif du GIM, pour nous insignifiant !

A ce moment de la réunion aucune des organisations syndicales présentes ne s'engagent vers une signature du nouveau barème !

Le GIM alors demande une suspension de séance de 20 Minutes, il est alors 11H45...

Retour de suspension de séance :

Le GIM revient donc avec une dernière proposition devant le front commun des organisations syndicales à ce stade de la négociation :

↗ **Dernières et ultimes propositions : 3.4% du coefficient 140 à 190
2% du coefficient 215 à 395
Moyenne de 2.3%**

↗ **Revalorisation de la prime d'ancienneté de 1.15% ce qui fait un point pour l'année 2012 de 4.92897€, au lieu de 4.87293€**

↗ **Revalorisation de la prime de panier pour l'année 2012 qui passe de 6.538€ à 6.679€**

La délégation Cgt affirme alors que même avec ce rehaussement sur le bas de grille, le compte n'y était toujours pas, (**SMIC 1398.37€, SMIC GIM (coefficient 140) 1421.83€, taux horaire qui passe de 9.22€ à 9.37€ soit +0.15€**), car ces propositions sont encore beaucoup trop éloignées des nôtres, et qu'en l'état actuel des choses, elle ne signera pas ce nouveau barème 2012, mais que néanmoins elle consultera ses bases...

FO & CFE-CGC reconnaisse un geste, et un effort significatif sur le bas et haut de grille, et donneront leur réponse rapidement.

La **CFTC** va consulter avant de donner une réponse.

Pas de positionnement clair de la **CFDT**...

Le GIM a alors demandé pour les organisations qui signeraient ce nouveau barème TGA & SMH 2012, car il souhaite un accord, de donner leur réponse au plus tard le Mercredi 14 Mars !

Quelle analyse pouvons-nous tirer de cette négociation 2012 ?

Que tout d'abord **le GIM** a été mis en difficulté sur les éléments factuels économiques et financiers, sur la pertinence des arguments développés par la Cgt, et notamment sur les salaires, l'emploi, le coût du travail, la compétitivité etc. La délégation a bataillé fermement sur notamment le coup de pouce du bas de grille !

L'initiative revendicative du 09 février devant le GIM, n'est pas pour rien, si celui-ci a haussé l'augmentation du bas de grille du coefficient 140 à 190 de 3.4%, cela doit donc tous nous interpeller sur cette négociation avec la chambre patronale de la région parisienne, qui définit en fait le niveau d'augmentation à minima dans nos entreprises, il faut donc se servir partout dans nos NAO/NOE de ce curseur pour aller bien au-delà sur nos grilles par la lutte efficace dans chacune de nos entreprises !

Il faut donc continuer à développer ce rapport de force devant le GIM, car c'est le seul moyen de faire augmenter significativement la grille des minima en région parisienne !

La délégation Cgt métallurgie Ile de France

ANIMATION CGT METALLURGIE ILE DE FRANCE

Pôle technique – 94, rue Jean-Pierre Timbaud - 75011 PARIS

Tél : 01 84 16 04 41 - Fax : 01 53 36 46 04 - Mail : contact@metaux-cgtidf.fr